



Relevé de comptes

Date	N° de compte	N° de relevé	Page
25 mars 2019	519.04.2000	8	1/1

Vos numéros et adresses utiles



Votre agence : 0820 336 221 (1)
BRED Direct Entreprises : 0892 890 900 (2)
Opposition carte bancaire : 33(0)1 77 86 24 24 (3)
Internet : www.bred.fr

SCI REVELLAT-PERROQUETS
CHEZ MME REVELLAT
19 RUE CAMILLE CLAUDEL
94350 VILLIERS SUR MARNE

(1) Service 0,12 EUR/mn + prix appel. (2) Service 0,40 EUR/mn + prix appel. (3) tarif local en vigueur.

Votre Code BIC BREDFRPPXXX	Votre Code IBAN FR76 1010 7002 2100 5190 4200 003
-------------------------------	--

Votre Conseiller : Mme Aisseta Dabo

Envoi précédent effectué le 20 mars 2019

La vie du compte

Seule la facture éventuellement jointe au présent envoi constitue un justificatif au regard des droits à déduction de la TVA ou des charges en matière d'impôts directs.

Les frais de gestion liés au suivi des engagements de caution représentent un montant de 50,98 eur (h.t) par lettre d'information. Ces frais, majorés de la TVA, seront portés au débit de votre compte le 31 mars 2019.

Situation de vos comptes

Poste principal Euros
1.389,66

Information réglementaire sur la Garantie des Dépôts

Vos dépôts sont éligibles à la Garantie des Dépôts et de Résolution, selon les conditions prévues par les textes en vigueur. Si vous désirez en savoir plus, nous vous invitons à consulter la plaquette d'information du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution que vous trouverez sur notre site internet www.bred.fr ou sur demande auprès de votre agence. Vous recevrez chaque année une information sur la garantie des dépôts dans votre relevé de compte. Si vous détenez un Livret A, un Livret de Développement Durable et Solidaire ou un Livret d'Epargne Populaire, leurs montants sont intégralement garantis par l'Etat.

Information réglementaire concernant la Médiation

Pour toute réclamation, votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié. Si sa réponse ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse, vous pouvez vous adresser au Service Relations Clientèle, par courrier, par téléphone ou encore via internet (coordonnées disponibles sur la Convention de compte de dépôt ou sur le site internet de la Banque). La BRED s'engage à vous répondre dans un délai de 15 jours ouvrés (15 jours ouvrables, pour les réclamations relevant de la Directive sur les moyens de paiement 2), sauf si un nouveau délai est nécessaire auquel cas, vous en serez tenu informé. Si le désaccord persiste, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de la consommation auprès de la BRED, par écrit : Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNBPF (Fédération Nationale des Banques Populaire), 76-78 Av de France 75013 PARIS ou via internet : <https://www.mediateur-fnbp.fr>.